



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – 3^E ANNÉE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 de la Municipalité de Sainte-Thècle a été déposé à mon bureau le 27 août 2024;

Pour l'exercice financier 2025 du rôle d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 de la Municipalité de Sainte-Thècle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement 2019-176, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 2019-176 sont disponibles au bureau d'évaluation de la M.R.C de Mékinac, à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de la municipalité.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. de Mékinac, à l'attention du Secrétaire de la M.R.C. de Mékinac.

M.R.C. de Mékinac
À l'attention du Secrétaire
560, rue Notre-Dame,
Saint-Tite (Québec) G0X 3H0

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 9^e jour de septembre de l'an deux mille dix-vingt-quatre (09/09/24).

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale